

INDEX 2024



Egalité professionnelle

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS

98/100

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Score global

 98/100

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

 78/80

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

0/0

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

0/0

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

 20/20

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale